

Destination des sols

Zones urbaines mixtes

- U - Zone urbaine à vocation mixte correspondant à l'hypercentre des principales villes
- UA - Zone urbaine à vocation mixte de forte densité
- UB - Zone urbaine à vocation mixte identifiant les centres anciens
- UC - Zone urbaine à vocation mixte identifiant les extensions récentes
- UD - Zone urbaine à vocation mixte correspondant aux hameaux
- UR - Zone de renouvellement urbain

Zones urbaines spécifiques

- UE - Zone urbaine à vocation économique
- UElr - Zone de renouvellement urbain à vocation industrielle
- UEI - Zone urbaine à vocation économique spécifique aux activités de carrière
- UEIr - Zone de renouvellement urbain à vocation économique
- UEIV - Secteur de la Zone d'Activité Economique de la Verte Rue
- UG - Zone urbaine correspondant aux secteurs des gares
- UH - Zone urbaine à vocation d'équipement de santé
- UJ - Zone urbaine à vocation de jardins familiaux
- UL - Zone urbaine à vocation d'équipements de loisirs
- UV - Zone urbaine à vocation d'aire d'accueil des gens du voyage

Zones à urbaniser à vocation mixte

- 1AU - Extension à vocation habitat.
- 1AUp - Extension à vocation habitat ayant une sensibilité paysagère
- 2AU - Zone d'extension à long terme

Zones à urbaniser à vocations spécifiques

- 1AUE - Extension à vocation économique
- 1AUEx - Extension à vocation économique des entreprises existantes

Zones agricoles

- A - Zone destinée à l'activité agricole
- A Cimetière - Secteur agricole destiné à l'équipement d'intérêt collectif et services publics type cimetière
- Ac - Secteur agricole lié à l'accueil d'hébergement hôtelier et touristique de type camping
- Ae - Secteur agricole où les activités sont autorisées sous conditions spécifiques
- Aenr - Secteur agricole destiné à la production d'énergie renouvelable
- Al - Secteur agricole à vocation touristique et de loisirs
- Ap - Secteur agricole présentant un enjeu paysager ou la création et l'évolution des exploitations agricoles est possible
- Ap1 - Secteur agricole présentant un enjeu paysager où la création et la diversification des exploitations agricoles est possible
- Apf - Secteur agricole présentant un enjeu de frange ou l'évolution des exploitations agricoles est possible

Zones naturelles

- N - Zone naturelle de protection des sites et des paysages
- N carrière - Secteur correspondant au périmètre d'exploitation des carrières
- Nc - Secteur naturel destiné à l'accueil d'hébergement hôtelier et touristique de type camping
- Ne - Secteur naturel où les activités sont autorisées sous conditions spécifiques
- Ni - Secteur naturel à vocation touristique et de loisirs
- Nph - Secteur agricole correspondant au conservatoire national de phytosociologie
- Nstep - Secteur naturel destiné aux constructions et installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif, notamment les stations d'épurations
- Nv - Secteur naturel à vocation d'aire d'accueil des gens du voyage

Prescriptions

-  Emplacement réservé
-  Hauteur absolue spécifique applicable sur certaines zones
-  Secteur de projet en attente d'un projet d'aménagement global (PAPAG)
-  Bâtiment susceptible de changer de destination
-  Secteur comportant des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)
-  Retrait minimal spécifique par rapport à la limite d'emprise publique
-  Retrait maximal spécifique par rapport à la limite d'emprise publique
-  Linéaire commerciaux à préserver

Informations :

- Trame bâti
- Parcelle
- Cimetière

Département du Nord



**Communauté de Communes
Flandre Intérieure**

**PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL**

Commune de : RUBROUCK

Planche A : ZONAGE

Approbation du PLUI en conseil communautaire du 27 janvier 2020.
Modification simplifiée n°1
 Approuvée en conseil communautaire du 15 mars 2022.

Projet de modification de droit commun n°1

 verdi Sensible à vos ambitions Modifiée par l'AGUR 	PLANCHE A
---	-------------------------

Echelle : 1 / 6 000ème

Désignation	Destination	Bénéficiaire	Superficie (m²)
ER-Rub1	Extension cimetière	Commune	1 528
ER-Rub2	Création d'une voie d'accès	Commune	394
ER-Rub3	Réalisation d'un passage piétonnier	Commune	243

